

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 14 avril 2015 complétant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine**

NOR : AFSZ1530296A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Lorraine :

Au titre du I (2<sup>o</sup>, a) de l'article D. 1432-15, en qualité de membre des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie : M. Michel VILLAUME, suppléant, désigné par la Confédération française démocratique du travail.

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 14 avril 2015.

MARISOL TOURAINE